



Sixième édition – Hiver 2021

Il était une fois dans l'Ouest de l'Île de Montréal

Journal local de l'APTS du CIUSSS ODIM

Mot de la présidente : par Louise Lavoie, présidente de l'exécutif local APTS

Bonjour à vous toutes et tous,

Je tiens d'abord à vous souhaiter une Bonne Année 2021 en santé autant physique que mentale ; 2020 a été difficile pour tout le monde surtout ceux qui ont perdu des êtres chers, ceux qui ont attrapé ce satané virus et ceux qui ont été témoins de toutes sortes de situations hors du commun.

En raison de l'annulation des célébrations du temps des fêtes, votre exécutif local a décidé de vous offrir une carte-cadeau électronique PC (Provigo, Maxi, Pharmaprix) d'une valeur de 25,00 \$ que vous recevrez sous peu, à moins que ça ne soit déjà fait. Vous n'aurez qu'à bien lire vos courriels venant de l'APTS-CIUSSS ODIM, le lien s'y trouvera.

Pour avoir défendu, auprès de la Direction, plusieurs de vos dossiers, je vous assure que je n'ai pas chômé ; avec plus de 3 rencontres intersyndicales par semaine ; avec la PDG Mme McVey, avec M. Miron (DRHCAJ), avec les relations de travail, sans oublier les rencontres aux 2 semaines avec Mme Moxness, directrice du programme jeunesse. Je peux vous garantir que nous (équipe locale APTS) suivons de près tout ce qui se passe dans notre CIUSSS. C'est pourquoi nous vous demandons de continuer à nous transmettre, à l'adresse codim@aptsq.com, vos questions, vos commentaires et vos situations problématiques afin qu'on puisse vous aider. Même si des arrêtés ministériels sont émis nous contraignant dans certains aspects de notre convention collective, sachez que le reste des clauses sont, quant à elles, effectives et doivent donc être respectées par l'Employeur.

Bien que nous ne soyons pas présents dans les bureaux locaux, votre exécutif local n'a jamais arrêté de travailler en équipe avec nos conseillers syndicaux. Plusieurs auditions de griefs ont cours ces temps-ci ou le seront bientôt, voilà de bonnes nouvelles qui vous seront partagées au fur et à mesure. La plupart de nos griefs ont été gagnés et d'autres sont en voie de l'être. Ce sont donc de bonnes raisons de continuer à se battre, l'APTS est toujours là pour défendre ses membres.

Les listes d'attentes ainsi que les services à la population délestés nous inquiètent beaucoup. Le manque de techniciens.nes et de professionnels.les se fait de plus en plus ressentir. Nous démontrons régulièrement notre déception à l'Employeur, surtout à l'annonce du report de la période d'affichage de postes.

La Négociation avance à pas de tortue, le gouvernement veut régler à sa façon, ce n'est pas vrai que nous allons nous laisser faire ! Nous méritons de bonnes conditions de travail avec un salaire décent. Allons-nous faire la grève ? Voilà une délicate question. Soyez à l'affut car nous allons vous interpeller pour un vote de grève, si besoin il y a.

La tenue de notre prochaine Assemblée Générale sera le 10 mars 2021, en session ZOOM ; Les postes en élections seront : personne présidente, personne secrétaire et personne directrice tous les détails vous seront acheminés sous peu.

En terminant je vous invite à aller signer la pétition (voir les détails plus bas) sur la demande de recevoir les primes COVID pour les membres de l'APTS au même titre que nos collègues infirmières et PAB de ce monde.

Au plaisir de tous se revoir très bientôt, d'ici là prenez bien soin de vous et de vos proches.

DONS : par Alexandra Boisrond, dir. à l'exécutif local APTS et Agente de Mobilisation pour le CIUSSS de l'Ouest de l'île-de-Montréal

Puisque nous n'avons pas eu l'opportunité d'organiser un party des fêtes au mois de décembre dernier et de ramasser des denrées non périssables, votre exécutif local a décidé de continuer sa tradition en offrant des dons à des organismes communautaires affiliés au CIUSSS de l'Ouest-de-l'île. Plusieurs d'entre vous avez soumis des noms. En tout, nous avons obtenu 7 noms d'organismes à qui nous avons remis un montant de 250\$ chacun. Ceux qui ne figurent pas en photos sont : C.A.R.E. Jeunesse



Maison Caracol



WIAIH



Nourishment for Hope



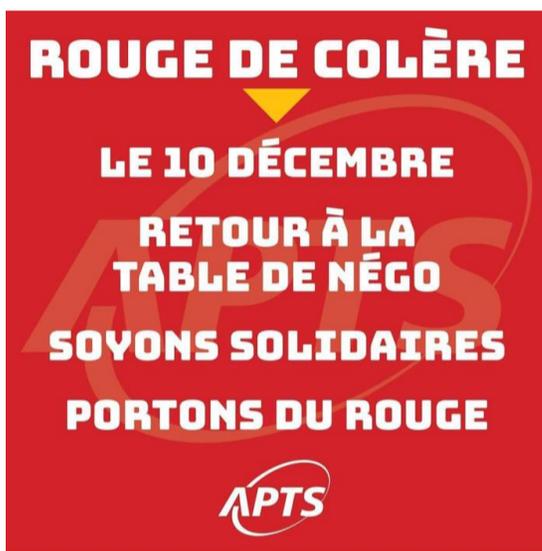
On Rock



Cela fait présentement 10 mois que nous sommes sans convention collective. Avant de quitter pour la période des fêtes, l'équipe de négociation de l'APTS est arrivée face à un mur car le gouvernement ne faisait preuve d'aucune ouverture si ce n'est d'une fermeture complète face à nos demandes. L'APTS Nationale est à plancher sur l'organisation d'une grève générale, ultimement, si toutefois rien n'avance à la table avec le conseil du trésor. Nous sommes présentement rendus à l'étape qui précède la grève générale...la médiation ! Nous avons maintenant un médiateur de nommé. Nous débutons donc un 60 jours de délibération et ensuite si nous n'avons toujours pas d'entente, le mandat d'une grève générale pourra être déclenché à travers le Québec par les membres de l'APTS. Vous serez invité à voter sur ce mandat.

En ce qui concerne l'APTS locale nous avons tenu 2 sessions d'information via ZOOM le 7 décembre dernier à l'heure du dîner et en début de soirée rejoignant tous les membres du CIUSSS intéressés et qui faisait état de la négo. Nous avons eu une quarantaine de participants.

Nous avons aussi organisé la campagne du **jeudi rouge** et des **vendredis noirs**. Ne vous gênez surtout pas d'afficher votre mécontentement en vous habillant en noir et nous envoyer une photo à codim. Il nous fera plaisir de l'afficher sur notre page Facebook. Le gouvernement doit nous voir et nous entendre !



Pour suivre les négociations nationales, allez au : <https://negoapts.com/>

Pétition : Par Alexandra Boisrond, dir. à l'exécutif local APTS et Agente de Mobilisation pour le CIUSSS de l'Ouest de l'île-de-Montréal

Les employés de la catégorie 4 APTS ont été au front lors de l'appel du ministère dans la première vague de cette pandémie et ont travaillé d'arrache-pied afin de venir en aide à nos confrères travaillant dans les CHSLD et ce pour plusieurs mois. Malheureusement pour nous, le gouvernement n'a pas jugé bon d'inclure dans ses primes d'inconvénients nos nombreux techniciens en laboratoires et en imagerie médicale soit la médecine nucléaire, la radiologie et l'électrophysiologie médicale entre autres ; qui sont exposés aux mêmes risques que leurs collègues qui reçoivent ces primes ! Nous voilà maintenant dans la deuxième vague et l'APTS vous a entendu et aimerait rectifier le tir ! C'est pour cela que vous êtes tous invités à remplir cette pétition qui sera soumise à l'Assemblée nationale.

http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-8815/index.html?utm_source=Cyberimpact&utm_medium=email&utm_campaign=FILpts--Vol11-No-1--Reclamons-les-primes-COVID

Permettez-moi de commencer par dire que mon souhait pour vous tous en cette nouvelle année est la santé et la sécurité. Le comité paritaire de santé et de sécurité a repris ses visites après la suspension en septembre 2020 en raison de la deuxième vague de la COVID-19. Un calendrier complet a été créé avec des visites dans chaque établissement. Le comité a débuté en novembre 2020 et se terminera en mars 2021. Une fois de plus, l'objectif est d'assurer le suivi des recommandations de visites précédentes ainsi que de visiter de nouveaux départements que le comité n'a pas vus dans le passé.

Cela dit, si vous avez des inquiétudes ou si vous souhaitez que le comité visite un certain département, n'hésitez pas à contacter le syndicat à codim@aptsq.com et à l'adresser à l'attention d'Arlene Chambers.

Rappels:

- Si vous avez subi une blessure petite ou grande (d'une égratignure à un membre cassé et tout ce qui se trouve entre les deux) prenez l'habitude de remplir un formulaire d'incident / accident qui se trouve dans l'intranet sous la rubrique **Ma vie au travail** puis cliquez sur l'onglet **Travail place bien-être** puis cliquez sur Santé et Sécurité et cliquez sur Formulaire - Incident / accident - employé. L'autre formulaire, c'est quand il y a une situation en cours (persistante) et a un potentiel de devenir un incident ou un accident, alors vous remplissez le formulaire-Procédure pour signaler une situation de risque non résolue. Une fois le formulaire rempli, donnez-le à votre gestionnaire dans un délai raisonnable afin qu'il puisse remplir sa section. Dans les deux cas, il doit être rempli complètement (avec les commentaires du gestionnaire) ou partiellement (sans commentaires du gestionnaire). **Veillez envoyer une copie au syndicat afin de faire un suivi si nécessaire.**
- De plus, si vous avez besoin de soutien (mentalement, physiquement, socialement et financièrement pour ne nommer que quelques services), le CIUSSS offre les services de PAE avec **Morneau Shepell**, vous pouvez les contacter au **1 (844) - 880-9142**. Aussi, à l'interne, il existe le programme de soutien par les pairs, consultez la liste des personnes disponibles dans votre établissement que vous pouvez consulter. N'hésitez pas à demander de l'aide, il n'y a pas de honte à cela! Rappelez-vous que les deux services sont **CONFIDENTIELS!**

Protégez-vous et vos collègues en portant votre masque à tout moment et lorsque cela vous est indiqué vos visières de protection! Ensemble, nous pouvons vaincre cette pandémie!

Pour conclure : soyez à l'affût du moment où votre tour viendra de vous faire vacciner à votre discrétion !

Information Vaccination : Par Marc-Antoine Séguin, conseiller syndical à l'APTS

Une note de service qui a été transmise aux gestionnaires du CUSM et portée à notre connaissance à propos de la vaccination nous fait craindre que l'employeur n'applique pas les bons paramètres de rémunération et de remboursement des frais de transport (s'il y a lieu) auxquels vous avez droit lorsque vous vous faites vacciner (ou tester). Cette note de service sera d'ailleurs contestée par la voix d'un grief syndical.

Nous vous rappelons qu'en vertu de la clause 34.01 des dispositions nationales de la convention collective, les tests et les immunisations requises par l'employeur doivent être administrés sur le temps de travail. **Nous vous recommandons d'insister afin que vos rendez-vous soient planifiés à des heures vous permettant de compléter le processus à l'intérieur de vos quarts réguliers de travail.** Néanmoins, certaines contraintes logistiques liées aux particularités des vaccins disponibles pourraient empêcher quelques personnes salariées de se faire vacciner sur les heures régulières du travail (durant un quart prévu à l'horaire). Des rendez-vous risquent d'être fixés à des moments hors des horaires réguliers. Voici, en fonction des situations possibles, la rémunération à laquelle vous avez droit :



Situation	Droits
Pendant le quart de travail	Vous êtes payés normalement comme si vous étiez au travail.
Immédiatement avant ou après le quart de travail	Rémunération du temps réel utilisé au taux du temps supplémentaire (si le quart est un quart complet).
Lors d'une journée de congé tel qu'un jour de vacances ou un congé férié	Temps complet : Notion de rappel au travail qui s'applique : rémunération d'une heure de transport à taux simple et d'un minimum de deux heures (ou le temps réel si supérieur) au taux du temps supplémentaire. Pour les temps partiels : un minimum de trois heures doit être payé à taux régulier. Si cela engendre des heures de travail supplémentaires à la semaine régulière, la notion de rappel au travail s'appliquent comme pour les temps complets.

Lors d'une journée de congé hebdomadaire	Temps complet : Notion de rappel au travail qui s'applique : rémunération d'une heure de transport à taux simple et d'un minimum de deux heures (ou le temps réel si supérieur) au taux du temps supplémentaire. Pour les temps partiels : un minimum de trois heures doit être payé à taux régulier. Si cela engendre des heures de travail supplémentaires à la semaine régulière de travail, la notion de rappel au travail s'appliquent comme pour les temps complets.
Dans tous les cas :	Les frais de transport engendrés doivent être remboursés par l'Employeur en fonction des critères de la clause 24.01 des dispositions locales. Contactez-nous si cela s'applique à votre situation et que vous avez un doute.

Si vous constatez que l'employeur ne se conforme pas à ses obligations, contactez-nous afin que nous puissions entreprendre les recours appropriés à votre situation.

Droits de refus

Dans le cas de la vaccination, deux droits peuvent entrer en flagrante contradiction, soit le droit à l'intégrité physique prévu à la Charte des droits et libertés (article 1) et celui des gouvernements et des établissements de santé de prendre des mesures pour veiller à la protection du public.

L'article 123 de la Loi sur la santé publique autorise le gouvernement à rendre obligatoire la vaccination pour l'ensemble de la population (ou une catégorie de la population) lors d'un état d'urgence sanitaire. Cette disposition n'a jamais servi dans notre histoire. Il est donc difficile d'évaluer toute sa portée et les chances de succès d'éventuelles contestations juridiques. Si cet article est invoqué, la situation actuelle pourrait changer. Pour le moment, nous n'avons aucun indice de la volonté du gouvernement et des établissements d'emprunter cette direction, mais nous ne pouvons pas exclure cette possibilité.

Dans le cas des employés du réseau de la santé, les conventions collectives précisent les droits des employeurs en la matière. La clause 34,01 des dispositions nationales indique que l'employeur peut exiger des traitements, des tests et des immunisations. Par contre, l'article 1 de la Charte permet le refus en fonction du droit à l'intégrité physique, mais un refus pourrait ne pas rester sans conséquence pour la personne salariée se prévalant de la charte. Dans cette situation, vous devez savoir que l'employeur pourrait appliquer des mesures administratives tel qu'un retrait du travail sans compensation salariale. En 2008, un arbitre avait refusé d'indemniser une personne salariée qui avait refusé la vaccination antigrippale et la prise d'antiviraux et pour lequel l'employeur avait procédé à un retrait temporaire du travail. Il serait par contre interdit à l'employeur de prendre des mesures affectant votre dossier d'employé susceptible de mener à une rupture de votre lien d'emploi.

Au moment de rédiger ces lignes, aucune directive ministérielle n'exige la vaccination. Si la situation venait à évoluer vers une imposition du vaccin, nous recommuniquerons avec vous.

Du nouveau à Batshaw : Par Paul Malizia, dir. à l'exécutif local APTS

Quatre nouvelles personnes ont été embauchées sous le titre de 'AIDE EN RÉHABILITATION'. Cette situation vient d'une directive du ministère particulière reliée à la pandémie et permet d'embaucher des travailleurs temporaires. Ils ont débuté le dimanche 20 décembre dernier et sont principalement embauchés pour pallier à la pénurie d'éducateurs. Ils seront impliqués spécifiquement pour des besoins de supervision individuelle (shadow), des accompagnements à l'hôpital et pour aider à la supervision générale dans les unités. En aucun temps ces aidants en réhabilitation ne devraient se retrouver seuls sans la présence d'éducateur.

Cette dernière initiative ainsi que la décision de créer des bulles pour les éducateurs dans les Services Résidentiels ont été mises en place le 11 janvier dans le but de minimiser la contagion du virus Covid-19. Soyez assurés que ces nouvelles initiatives temporaires sont et continueront d'être sous la loupe et en discussion lors de nos réunions aux deux semaines avec les gestionnaires et les RH.

Il ne faut surtout pas oublier...Par Alexandra Boisrond, dir. à l'exécutif local APTS et Agente de Mobilisation pour le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal

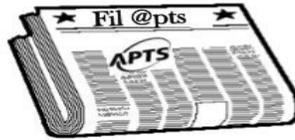
Que le mois de l'histoire des Noirs est à nos portes. Février, est depuis plusieurs années, le mois dédié à la reconnaissance du vécu et des nombreuses contributions que cette communauté a su apporter à travers le monde. En tant que membre de la grande famille APTS, prenons ce moment pour reconnaître le vécu, la réalité des plus proches de nous dans le secteur public québécois.



Beaucoup d'entre nous continuerons leur contribution de loin et de près dans son fonctionnement, son expansion (parfois au coût de leur vie). Alors, pendant cette période de couvre-feu, je vous invite à découvrir et à participer aux nombreuses activités culturelles planifiées pour souligner la contribution des noirs. Je vous attends de façon virtuelle ou autres dans notre communauté !

Si vous n'avez pas eu encore la chance ou vous désirez revisionner le vidéo : *Le racisme systémique existe. Des membres de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) en témoignent*, voici le lien :

https://www.youtube.com/watch?v=XXQCpsJU074&feature=emb_title



Inscrivez-vous au site internet de l'APTS www.aptsq.com afin de connaître les dernières nouvelles syndicales nationales accessibles par le Fil @PTS.

Rejoignez-nous !



www.facebook.com/APTSciussouestdelile

Vous avez des questions pour nous ?

Assurez-vous de bien indiquer vos coordonnées et un bref résumé de votre question afin qu'on puisse vous répondre rapidement et correctement.



COORDONNÉES

Courriel : codim@aptsq.com

Téléphone unique : **514-378-8124**

Exécutif local :

Présidente : Louise Lavoie

Vice-Présidente : Ann-Marie Léporé

Secrétaire : Stéphanie Cousineau

Trésorier : Christian Faucher

Directrice : Arlene Chambers

Directeur : Paul Malizia

Directrice : Alexandra Boisrond

Siège social APTS : www.aptsq.com 1-866-521-2411

Représentante nationale :

Josée Asselin (absence indéterminée)

Conseillers syndicaux :

Claudie Legros : clegros@aptsq.com (ODI, HSM)

Marc-Antoine Séguin : maseguin@aptsq.com (DLL, IUSMD)

Kimberley Jérôme : kjerome@aptsq.com (HSA, CSPGD et

éducateurs de Batshaw)

Charles-Alain Galarneau-Vincent : cagvincent@aptsq.com

(CROM et professionnels de Batshaw)



Ce n'est pas encore fini !

COLLECTIF 8 MARS

**ÉCOUTONS
LES FEMMES**

Journée internationale des
droits des femmes 2021